



Bordeaux. Inscription hypothécaire en renouvellement
de celle prise le trente Septembre 1842 vol 76 N°. 227.
résultant d'un acte obligatoire sous m. Co. civil notaire
à St Genisviac le vingt Sept avril 1842. enregistré
et expédié.

Au profit du St. Pierre Survain, propri^{re}
Domicilié à Falachoux, commune de canton de
St. Genisvive, commune de Lacalm, qui fait
élection de Domicile à l'effet du présent en la
personne de de de de m^r Affre avoué à Espalion.
Contre Jean Mousses, propriétaire,
Domicilié, à Falachoux, commune de Lacalm,
arrondissement d'Espalion.

1. Principal Six cents francs, provenant
d'arrivages de prix de forme relatifs dans le Dit acte
exigible depuis le 25 mars 1844. — 600 —

2^e. Capital de l'obligation quatre cents
francs exigible depuis le 27 avril 1843. 400

3^e *Intérêt* celui du passé, exigible — 150

4.^e frais de mise d'exécution ————— So.

Intérêt consacré par l'inscription	monnaie
total douze unités francs	1200

Pour Sureté Des quelles sommes en principal
 et accessoires le dit Sr. Pierre Vivrain requiert le
 renouvellement de son hypothèque et au besoin
 inscription nouvelle sur un poi appelé poi grand
 appartenant audit Mousset, son frontant du levant
 à poi de Domergue, du couchant à poi de Biron,
 du Virola, situé aux appartenances du village du
 Virola, commune de Saulon, affuté au dit acte et
 situé dans l'étendue du bureau de hypothèque
 établi à Espalion. (Nonjon)

Reconnaissance	"	35	Arrivé au bureau Des hypothèques d'Expelion le mardi 24 sept. septembre 1879 vers 12h. N° 334. Rem. pour tout le droit à inscri- bre pour sommes conjuguées 100 centimes, Le Conservateur
Ind. pour 1 ^{er} et 2 ^{es} sept.	1	35	
Ind. d'hypothèques	1	20	
Recon.	"	12	
Ind. de	"	64	
			356

a. Confiance (Hôtel)
 service chevalier de la Légion
 Confiance a l'École
 d'artillerie a l'école d'artillerie
 Toulouse Haute Garonne



Total 7.26

3
 3
 3

Dordogne
 Limoges

Out — 3.56 44 — 3.56

169 185 321

27 185 321

Dordogne